



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02028842

HAL Id: hceres-02028842

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028842>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : REIMS

Etablissement : Université de Reims – Champagne-Ardenne

Demande n° S3MA120000566

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » tend à donner aux étudiants la formation la plus complète de juriste généraliste en Droit public en M1, et des spécialités orientées par différents métiers ciblés de la discipline en M2. Elle s'articule avec la mention « Administration publique » pour la préparation aux concours administratifs. Toutefois, elle n'identifie pas toujours les métiers auxquels elle conduit. Elle entend former des spécialistes de la décentralisation des institutions locales et de l'Afrique et comporte un volet recherche et un volet professionnel. Cette mention complète l'offre de master en Droit en constituant le pendant de la mention « Droit privé ». Elle permet des passerelles en fin de M1. Le parcours « Administration publique » donne accès à certaines des spécialités de M2.

La formation est structurée de façon lisible, progressive et ouverte. Les deux parcours du M1 sont clairement définis et ne limitent pas l'accès aux spécialités du M2. Les six spécialités du M2 sont très nettement distinctes et leur débouchés identifiés. Toutefois, les six spécialités composant la mention sont nombreuses et très différentes : « Droit public - carrières publiques » ; « Cadre supérieur d'administration des services publics et du secteur privé en Afrique » ; « Spécialistes de l'intégration communautaire et des politiques de voisinage » ; « Droit des partenariats publics-privés » ; « Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles » ; « Droit du vin et des spiritueux ».

Cette mention s'appuie sur le Centre de recherche sur la décentralisation territoriale (CRDT), qui est lié à deux grands réseaux scientifiques :

- GRALE, Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe (GIS CNRS)
- GRIDAUH, Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GIP CNRS). Elle entretient utilement des liens avec le Centre national de la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales de la région, l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT) de Nancy, notamment.

L'ouverture internationale est constante et se manifeste par des conventions avec d'autres universités (ULB Charleroi, U. Mohamed V Rabat) ou des partenariats (Humboldt Berlin, diverses universités des Pays d'Europe Centrale et Orientale - PECO -), par des invitations de professeurs étrangers, par l'accueil de chercheurs africains. Cependant, la possibilité pour les étudiants de la mention de participer à un échange n'est pas explicitée.

Indicateurs

Effectifs constatés (M1;M2)	76	109
Effectifs attendus	80	145
Taux de réussite	93,00 %	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NC	NC
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NC	NC
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NC	NC

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit public » réalise une formation progressive au droit public, à partir d'un premier niveau généraliste aux parcours non discriminants, en qualifiant les étudiants à des spécialités clairement définies. Elle assure la formation des étudiants dans leur région d'origine, mais présente une attractivité nationale et internationale certaine. Toutefois, ses taux d'insertion professionnelle sont très variables selon ses spécialités.

Autant la mention « Droit public » recouvre un champ de connaissances enseignées dans toutes les facultés de droit, y compris géographiquement proches (Amiens, Paris), autant certaines spécialités (« Cadre supérieur d'administration en Afrique », « Spécialistes de l'intégration communautaire et de la politique européenne de voisinage », « Droit du vin et des spiritueux ») qui sont beaucoup plus rares, présentent une attractivité certaine, mais fragilisent la cohérence globale de la mention.

L'adossement au centre de recherche n'apparaît pas complet : certaines spécialités ne se rattachent ni aux axes de ce centre ni aux compétences de ses membres (celle visant à former des cadres en Afrique et celle tournée vers le voisinage de l'Union européenne).

La coopération universitaire internationale ne paraît effective qu'avec l'Université Libre de Bruxelles et la possibilité pour les étudiants de la mention de participer à un échange international n'est pas explicitée.

La mention apparaît donc assez hétérogène en raison du développement de certaines niches attractives et satisfaisant la demande des étudiants, mais qui ne se fondent pas toujours sur une expertise constante des équipes pédagogiques et de recherche.

- Points forts :

- La lisibilité des parcours en M1 et des spécialités en M2.
- Les taux de réussite aux examens.
- Une spécialité « Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles », nécessaire dans une université qui détient un monopole dans la région.
- L'adossement, dans certaines spécialités, à un centre de recherches reconnu et à une équipe d'enseignants-chercheurs expérimentée et pérenne.

- Points faibles :

- Le regroupement dans la même mention de spécialités dont la synergie peut être discutée et dont les équipes pédagogiques ne travaillent pas toujours en lien avec leurs compétences de recherche et les axes du centre de rattachement.
- Le taux d'insertion professionnelle très variable selon les spécialités.
- Le caractère peu explicite de la professionnalisation que les spécialités sous-tendent pourtant.
- Le caractère peu explicite de la préparation aux concours publics.
- Les pratiques très diverses entre les différentes spécialités (taux et participation d'intervenants professionnels dans les équipes ; évaluation des enseignements par les étudiants ; ouverture internationale).
- L'hétérogénéité des données servant de base au pilotage de la mention par le Conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion semblerait utile sur la pertinence d'ouvrir une spécialité nouvelle alors que l'une des anciennes ne rencontre pas un plein succès, que l'utilité d'une autre peut être discutée et que l'adossement de deux autres aux axes du centre de recherches et aux compétences des enseignants-chercheurs n'est pas avéré.

L'hétérogénéité actuelle de la mention pourrait conduire à concentrer la mention « Droit public » sur ses points forts (spécialités et axes de recherche reconnus) et à assurer les spécialités excentrées sous une autre dénomination ou un autre régime de diplôme. Un centre de recherche distinct, clairement tourné vers les aires géographiques concernées est également envisageable, pour peu que le recrutement des enseignants-chercheurs en assure l'implication forte dans les spécialités concernées de la mention.

De façon générale, le pilotage de la mention devrait être revu pour harmoniser les pratiques dans les spécialités. L'unification pour toutes les spécialités d'une mention des modalités d'évaluation des enseignements, de présentation des documents, de suivi des diplômés serait souhaitable.

Appréciation par spécialité

Droit public - carrières publiques

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs sont triples : former des juristes de droit public à des matières fondamentales dans un esprit généraliste ; constituer un débouché pour le M1 mention « Droit public » ; permettre l'orientation des étudiants entre la recherche doctorale et les concours de la fonction publique de haut niveau. La spécialité est donc à la fois professionnalisante et ouverte à la recherche.

Les unités d'enseignement (UE) disciplinaires sont d'un très grand classicisme et d'une généralité totale (constitutionnel, administratif, européen, international). Elles se répètent du S3 au S4.

Adossée au CRDT et au CEJESCO (centre consacré à l'étude du droit continental issu de la tradition dite « romano-canonique »), la formation à et par la recherche est assurée par 10 h d'enseignements de méthode de la recherche et par la réalisation d'un mémoire conçu comme une recherche originale sous la direction d'un enseignant-chercheur.

La professionnalisation est assurée par 10 h de méthodologie préparation aux concours et examens et par la réalisation d'un mémoire conçu comme un exercice d'expression écrite à un haut niveau de rédaction juridique.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	9
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	66,00 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Droit public - carrières publiques » est une formation très classique et généraliste de droit public tentant d'atteindre une masse critique d'étudiants pour maintenir la possibilité d'une formation à la recherche par la recherche. La professionnalisation y est recherchée par la seule acquisition d'une compétence généraliste à un haut niveau académique. Elle est assez limitée étant donné le caractère généraliste de la formation et l'indistinction des débouchés visés.

- Points forts :

- Le recentrage sur la préparation aux concours sans négliger son ambition de recherche.
- Le renforcement de la méthodologie.
- Le maintien d'une formation à la recherche permettant d'alimenter le vivier des doctorants.
- L'adossement au centre de recherches.
- Le taux de réussite.
- La possibilité de constituer un support pour des échanges internationaux par ailleurs bien établis.

- Points faibles :

- Comme la plupart des spécialités recherche, cette spécialité souffre de son effectif avoisinant 10 inscrits, d'où la réduction des options proposées.
- Le faible taux d'insertion professionnelle des diplômés.
- La faible consistance de la formation professionnalisante spécifique aux « carrières publiques » et notamment l'absence de stage.
- L'insuffisance actuelle de la procédure d'évaluation des enseignements.
- L'absence d'informations sur la liaison avec l'école doctorale et sur le nombre de thèses issues de cette spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu de l'effort visant à diversifier les objectifs de la spécialité, il convient de laisser une chance à la spécialité de trouver son public.

Les enseignements de méthode (de la recherche ou des carrières publiques) pourraient être renforcés.

Une réflexion sur la formation continue ou sur les partenaires internationaux existants permettrait peut-être d'abonder les effectifs pour atteindre le chiffre attendu.

Cadre supérieur d'administration des services publics et du secteur privé en Afrique

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise l'acquisition de compétences académiques de haut niveau en Administration publique du développement et en gestion administrative de l'activité privée. Elle permet l'accès à des emplois d'encadrement supérieur dans les institutions publiques, les organisations internationales, les sociétés étrangères ou transnationales et les ONG. Elle crée elle-même ses débouchés en incitant à la création d'organismes privés à but lucratif ou non lucratif.

La structure des enseignements repose sur deux pôles de connaissances et de compétences : le droit et les techniques de l'administration publique d'une part, le droit et les techniques d'accompagnement international du développement d'autre part.

Les aspects professionnalisants sont très développés. La qualité des stages et des débouchés dans les organisations internationales est un attrait du diplôme. Le mémoire professionnel doit répondre aux besoins exprimés par une entreprise. Il existe un responsable du partenariat institutionnel et du suivi des étudiants. Les enseignements sont regroupés sur trois jours pour permettre l'alternance, matériellement possible. La VAP (validation des acquis professionnels) et la VAE (validation des acquis de l'expérience) sont encouragées.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	18
Effectifs attendus	30
Taux de réussite	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	78,00 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité qualifie ses diplômés sur deux dimensions innovantes : ingénierie administrative, coopération décentralisée et développement ; appui international au développement. Grâce à une professionnalisation poussée et au réseau qu'elle a créé, elle en assure l'insertion professionnelle à haut niveau.

Toutefois, la pérennité de la formation n'est pas assurée. Le nombre de dossiers déposés reste modeste.



L'Université de Reims avait, dans la spécialité à laquelle succède celle présentée, un grand nombre de spécialistes de l'Afrique. Or, il n'en reste aujourd'hui pratiquement plus. Les intervenants extérieurs, en raison de leur nombre et de leurs qualifications, ne sauraient y suppléer. Corrélativement, la formation à et par la recherche, qui se limite à l'assistance d'étudiants volontaires aux colloques n'est guère effective.

- Points forts :
 - La professionnalisation de la formation (intervenants, stage à l'étranger).
 - Le taux de réussite au diplôme.
 - L'attractivité et le recrutement pluridisciplinaire d'étudiants.
 - L'originalité du contenu enseigné et des compétences acquises.
 - Le réseau d'organismes proposant des stages et des emplois.
- Points faibles :
 - L'absence d'enseignants-chercheurs spécialisés et de centre de recherche d'adossement reconnu sur les questions africaines.
 - L'absence, pour une telle spécialité, de coopération internationale contractualisée.
 - Le manque d'effectivité de la formation à et par la recherche pour les étudiants, ou le maintien de cette ambition.
 - L'effectif d'étudiants en baisse.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une équipe pédagogique reposant sur un noyau d'enseignants-chercheurs spécialistes de l'Afrique et des accords de partenariat formalisé, identifiant les pays et institutions destinataires, seraient de nature à pérenniser la formation.

L'intitulé « Administrateur des services publics et du secteur privé en Afrique » pourrait mieux décrire la préparation des diplômés à exercer leurs fonctions dans le contexte africain.

Une association d'anciens diplômés structurerait utilement un réseau.

Spécialistes de l'intégration communautaire et de la politique européenne de voisinage

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est centrée sur les problématiques nées de l'intégration des pays de l'Est et du Centre de l'Europe à l'Union Européenne (UE), ainsi que sur la politique de voisinage de l'UE à l'égard des Etats tiers. Elle tend à former des cadres aptes à accompagner les conséquences de l'adhésion à l'UE, ainsi que les perspectives d'association à l'UE pour les pays concernés dans les domaines de la gestion de projets, de la veille juridique et des études pluridisciplinaires des politiques européennes.

La structure des enseignements est équilibrée entre contenus et méthodes, disciplines et compétences transverses. Les stages et les organismes d'accueil sont de très bonne qualité. La formation à et par la recherche est assurée par une UE de méthodologie (du mémoire et de l'appropriation des outils de recherche) et par un séminaire de recherche. L'adossement de la spécialité se fera dorénavant sur le Centre de recherches sur la décentralisation territoriale (CRDT). La professionnalisation se concrétise dans les conférences (35h) affectées aux retours d'expérience d'intervenants professionnels et dans le recours aux savoir-faire et aux études de cas. De plus, des partenariats débouchent sur la réalisation d'enquêtes ou l'organisation de manifestations impliquant directement les milieux socio-professionnels. Les compétences transverses sont acquises par l'expression orale, la conduite de réunion, l'argumentation en langue étrangère. La dimension d'ouverture internationale est synergique à cet égard.



● Indicateurs :

Effectifs constatés	18
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	100,00 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

La spécialité, autrefois tournée vers les Pays d'Europe Centrale et Orientale a dû se repositionner et poursuit une stratégie de niche en visant des métiers précis et centrés sur les processus d'intégration et d'association de l'Union Européenne. Elle a engagé une professionnalisation très poussée qui se traduit par des enseignements renforcés dans les savoir-faire pratiques et dans la méthodologie. Elle est attractive, son taux de réussite à 2 ans est élevé et son adaptation à l'environnement socio-politique européen est constante.

Toutefois, elle n'indique pas toujours clairement les métiers auxquels elle prépare (juristes, économistes, animateurs ou analystes). On s'étonne par ailleurs de ne pas y trouver d'UE sur la politique de sécurité et de contrôle des migrations, et sur la coopération judiciaire et policière.

Son équipe pédagogique apparaît peu fournie en titulaires de l'Université de Reims - Champagne-Ardenne et en intervenants extérieurs exerçant une des professions visées. Elle ne peut pas réellement s'adosser au Centre de recherches sur la décentralisation territoriale - dont d'ailleurs les enseignants-chercheurs titulaires ne sont pas tous membres - car il est consacré aux collectivités territoriales et non à la construction européenne.

● Points forts :

- La très bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Les manifestations académiques qui rendent visible cette spécialité.
- Le double réseau institutionnel : dans la Région Champagne-Ardenne pour l'organisation d'événements se rapportant à la spécialité ; et en Europe auprès des institutions de l'UE et des universités des pays concernés.
- Les enseignements pratiques et méthodologiques.
- La double évaluation: par les étudiants et par des chercheurs extérieurs à la formation.

● Points faibles :

- L'absence d'enseignement sur les droits et politiques européennes relatifs à la sécurité et aux migrations.
- La composition peu adaptée de l'équipe pédagogique.
- L'adossement imparfait à un centre de recherches qui n'est pas centré sur la construction européenne.
- Le taux croissant et fort (38,5 %) de poursuite d'études dans un autre établissement, laissant à penser que cette spécialité ne se suffit pas à elle-même.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Le rôle de cette spécialité ainsi que sa place dans l'architecture de la mention pourraient donner lieu à une réflexion de fond.

L'équipe d'enseignants-chercheurs devrait être renforcée par des spécialistes du droit européen, du droit comparé, du droit des Pays d'Europe Centrale et Orientale, du droit des étrangers et des migrations, ainsi que par des professionnels exerçant les professions visées par cette spécialité.

L'adossement à un centre de recherche gagnerait à être revu, tant dans le rattachement des enseignants-chercheurs que dans la définition d'axes de recherches de spécialité.

Un conseil de perfectionnement stabiliserait utilement les principaux partenaires.

Droit des partenariats publics-privés

- Présentation de la spécialité :

La spécialité prend en compte l'influence du droit des affaires dans la sphère administrative. Elle ambitionne de former des juristes immédiatement opérationnels dotés d'une culture juridique étendue et d'une bonne maîtrise du droit public et du droit privé des affaires, capables de maîtriser les montages juridiques utilisés par les collectivités locales. Elle entend privilégier une pédagogie clairement centrée sur les études de cas et sur la participation de professionnels à des ateliers où les étudiants sont actifs.

La structure des enseignements réserve une grande place aux matières juridiques générales intéressant les collectivités territoriales. La part consacrée spécifiquement aux contrats de partenariat public-privé est faible (20h en S3) et le cours consacré aux principes de la commande publique est bref (30h en S3) alors qu'un cours spécial de contentieux se trouve en S4. L'équipe d'intervenants annoncée compte une cinquantaine de professionnels. Sa diversité garantit des possibilités de stage, qui dure 3 mois et donne lieu à un rapport.

La rédaction d'un mémoire de recherche est obligatoire sous la direction d'un membre de l'équipe pédagogique, sans que les liens avec le Centre de recherches sur la décentralisation territoriale et une finalité recherche soient précisés.

La professionnalisation est au cœur de la pédagogie de la spécialité. Au titre des compétences transversales, outre les ateliers juridiques, l'une des épreuves de contrôle des connaissances, le « grand écrit » amène les étudiants à travailler en groupe sur un dossier pendant une journée de travail et à rendre une note écrite.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	100,00 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité est une formation très professionnalisante ayant développé des méthodes pédagogiques originales et un réseau d'intervenants professionnels qui garantit la qualité des stages dans l'environnement socio-économique. Toutefois, son intitulé peut apparaître impropre ou imprécis et son contenu disciplinaire n'est pas très spécialisé, ce qui ne le distingue guère, en termes de débouchés, du parcours « Administration territoriale - développement local » de la spécialité « Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles ».



- Points forts :
 - Les méthodes pédagogiques utilisées en lien avec la professionnalisation (ateliers, « grand écrit »).
 - Une bonne politique de stages.
 - Une bonne intégration des professionnels à la vie de la formation.
- Points faibles :
 - Le faible accès à l'emploi des diplômés (36,5 %).
 - La dénomination « partenariat public-privé », impropre à décrire la réalité des instruments contractuels étudiés.
 - La faible part des enseignements consacrés au droit des contrats en regard de cette dénomination.
 - Le fort taux de poursuites d'études ou d'emplois ne correspondant pas au niveau du diplôme, qui laissent à penser que cette spécialité de master ne se suffit pas à elle-même.
 - L'absence d'évaluation des enseignements.
 - La faible ouverture sur l'international.
 - Le niveau des intervenants professionnels.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La mise en place d'un conseil de perfectionnement permettrait une évaluation des enseignements qui fait actuellement défaut.

La professionnalisation pourrait résulter non seulement des méthodes et des intervenants extérieurs, mais aussi d'une véritable spécialisation des compétences juridiques dans le domaine des contrats publics hors marchés.

La spécialité pourrait être rendue autonome en l'ouvrant à l'apprentissage, ou au contraire ne constituer qu'un simple parcours de la spécialité « Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles ».

Droit des collectivités locales et des entreprises culturelles

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des collectivités locales et entreprises culturelles » (DCLEC) distingue deux UE différenciées (autrefois parcours) « Droit des collectivités locales » et « Administration des entreprises culturelles » (AEC). Elle entend répondre aux besoins en encadrement juridique des collectivités locales et fournir au secteur culturel, collectivités locales, Etat ou opérateurs privés, des personnels à double formation académique : générale et culturelle.

La structure des enseignements est diversifiée, complète et progressive du S3 au S4. Le stage de trois mois est obligatoire. La formation à et par la recherche n'est qu'indirecte. Les étudiants de la spécialité doivent rédiger un mémoire professionnel. Ils peuvent bénéficier de la logistique du centre de recherches d'adossement et suivent des séminaires de méthodologie en recherche documentaire et en études de cas.

La professionnalisation est obtenue par la participation des intervenants professionnels et par le stage obligatoire, assis sur un réseau dense de partenariats institutionnels. Les compétences transverses sont acquises grâce aux langues et aux TICE.

La formation continue est possible et peut être réalisée sur deux ans. L'alternance n'est pas imposée, mais l'organisation de la semaine la rend possible.



- Indicateurs :

Effectifs constatés	35
Effectifs attendus	40
Taux de réussite	100,00 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	de 80 à 90 % selon les parcours
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité dispense une formation complète et diversifiée correspondant aux besoins des collectivités locales en emplois de titulaires ou de contractuels dans la fonction juridique. Elle offre une compétence complémentaire dans le domaine de l'action culturelle, mais cette singularité, autrefois parcours dans la spécialité, a été réduite. L'ancienneté de la spécialité DCLEC et son adaptation aux milieux socio-économiques en font un partenaire traditionnel pour les collectivités locales, les élus et les collectivités publiques.

L'adossement au centre de recherches de référence dans la spécialité, le Centre de recherches sur la décentralisation territoriale, ne paraît pas être exploité pleinement.

- Points forts :

- L'ouverture internationale et les partenariats institutionnels.
- Le taux de réussite, sous réserve d'un taux de défaillants un peu élevé.
- Le taux d'insertion professionnelle.
- La position de monopole de l'université pour former les cadres des collectivités territoriales de la région.

- Points faibles :

- Un taux d'insertion professionnelle en baisse régulière depuis trois ans, et déjà moyen pour la différenciation « Administration des entreprises culturelles ».
- La formation très indirecte à la recherche.
- L'absence de conseil de perfectionnement dans une spécialité si liée au tissu local.
- L'absence d'ouverture à l'apprentissage alors que la répartition des cours le permettrait.
- Le caractère informel de l'évaluation des enseignements.
- Une ambiguïté : le dossier fait état de 400 préinscriptions. Les chiffres donnés de dossiers déposés sont plus modestes : une centaine de dossiers pour les deux parcours.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La spécialité semble privilégier les cours fondamentaux. Or, s'agissant d'une spécialité fortement professionnalisante, la part des séminaires et de l'étude de cas concrets devrait être accentuée.

Une réflexion devrait être menée quant à la différenciation opérée pour l'Administration des entreprises culturelles, dont le taux de défaillants aux examens est élevé (42 %) et dont le taux de diplômés en emploi à six mois diminue (50 %).

Par contre, cette spécialité pourrait absorber celle relative au Droit des partenariats public-privé en plaçant les enseignements contractuels en UE différenciée et en adoptant sa pédagogie adaptée à la professionnalisation.

Un conseil de perfectionnement contribuerait à formaliser et approfondir l'évaluation des enseignements.



Droit du vin et des spiritueux

● Présentation de la spécialité :

La spécialité (en création) a pour but d'offrir une formation de haut niveau académique, à vocation principalement professionnelle, apte à encourager la recherche en droit vitivinicole, droit des spiritueux, droit agroalimentaire, droit de la consommation. Elle vise les métiers d'avocat spécialisé, juriste d'entreprise du secteur, juriste d'organisme public ou d'organisme socio-professionnel dans le domaine des vins ou des alcools.

Ses enseignements sont pluridisciplinaires (Droit, économie marketing, culture du secteur). La structure des enseignements est complète et croît en spécialisation du S3 au S4.

Elle bénéficie d'un partenariat avec le Groupe Moët Hennessy, leader mondial en matière du vin et des spiritueux, notamment pour les stages.

La spécialité s'appuie déjà en tant que diplôme d'université sur le CRDT, laboratoire de recherches en droit public qui lui fournit des membres de l'équipe pédagogique et a déjà obtenu un contrat de recherches sur l'appréhension juridique du terroir. Un enseignement de méthodes de la recherche est prévu et les étudiants ont l'obligation de rédiger et soutenir un mémoire de recherche.

Les compétences transverses sont assurées par une quantité importante d'UE pluridisciplinaires.

La spécialité est ouverte à la formation continue, éventuellement sur 2 ans et avec dispense du stage.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	15
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

● Appréciation :

La transformation d'un DU déjà existant sur cette spécialité est d'une légitimité peu contestable dans la région Champagne. Toutefois, des éléments chiffrés sur les résultats de ce DU auraient été appréciés.

La spécialité est une formation innovante fondée sur de forts partenariats locaux et économiques dans le secteur des vins et spiritueux. Elle se propose de développer la recherche en droit vitivinicole et des spiritueux dans un contexte mondial et européen de remise en cause de la politique commune des vins et des marques.

Elle affirme surtout sa finalité professionnelle en fonction des métiers propres au secteur, sans toujours préciser les profils d'emploi concernés dans les entreprises.

Quant à l'enseignement, le contenu des UE est parfois hétérogène. Les choix pédagogiques ne sont pas très lisibles.

● Points forts :

- Les partenariats régionaux et institutionnels (région, CICV) et économiques (Moët-Hennessy).
- Le petit nombre de formations analogues au niveau national.
- Les contacts internationaux déjà noués et le module Jean Monnet déjà obtenu.
- L'approche pluridisciplinaire.



- Points faibles :
 - Le manque de lisibilité de l'organisation et du contenu des UE.
 - Le manque de précisions sur le pilotage et sur la politique de stages.
 - L'incertitude sur les débouchés, au-delà du cadre du partenariat, notamment au regard des besoins et des profils d'emploi des entreprises du secteur.
 - L'absence de données d'évaluation des enseignements par les étudiants sur le DU actuel et l'absence de dispositif prévisionnel de cette évaluation sur la future spécialité.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Un regroupement thématique et progressif des UE avec des intitulés explicatifs des choix pédagogiques serait de nature à améliorer la lisibilité de la spécialité.

L'adossement au centre de recherches, le Centre de recherches sur la décentralisation territoriale, pourrait être approfondi, tant les synergies avec la thématique des collectivités territoriales sont fortes.

La création d'un conseil de perfectionnement engagerait utilement la spécialité dans l'identification de ses partenaires stables et dans l'évaluation de ses enseignements par les étudiants.